

Société A.K.E.E.
Société par action simplifiée
Au capital de 30.000 Euros
Siège : AUXON DESSOUS (25870), 12 Rue de la Goulotte

Les soussignés :

1/ Monsieur Yannick Jean-Michel BROCARD, Commercial, époux de Madame Dominique Marguerite Albertine MOREL demeurant à AUXON DESSOUS (Doubs) 12, Rue de la Goulotte.

Né à BOURGES (Cher) le 14 Avril 1959.

Marié sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à son union célébrée à la mairie de BESANCON (Doubs) le 6 Août 1982.

Ce régime non modifié.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

2/ Madame Dominique Marguerite Albertine MOREL, Assistante de direction, épouse de Monsieur Yannick Jean-Michel BROCARD demeurant à AUXON DESSOUS (Doubs) 12, Rue de la Goulotte

Née à BESANCON (Doubs) le 14 Juillet 1958.

Mariée sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à son union célébrée à la mairie de BESANCON (Doubs) le 6 Août 1982.

Ce régime non modifié.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

3/ Mademoiselle Vanessa Laurence Aline BROCARD, responsable Technique, demeurant à SAINT GENIS POUILLY (Ain) 3 rue des Champ Fusy, célibataire.

Née à BESANCON (Doubs) le 16 Février 1984.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

4/ Mademoiselle Floriane Sophie Marlène BROCARD, Etudiante, demeurant à AUXON DESSOUS (Doubs) 12 Rue de la Goulotte, célibataire.

Née à BESANCON (Doubs) le 17 avril 1991.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

Agissant en qualité d'actionnaires de la société A.K.E.E., société par actions simplifiée au capital de 30.000 Euros, dont le siège est à AUXON DESSOUS (25870) 12 Rue de la Goulotte,

Le Président fait connaître à l'Assemblée qu'il lui paraît souhaitable qu'un Directeur Général lui soit adjoint pour l'assister dans ses fonctions et il propose à l'assemblée de nommer à ce poste Mme Dominique BROCARD.

Accédant à cette demande, l'assemblée nomme Madame Dominique BROCARD, susnommée, Directeur Général de la société pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale délègue à Mme Dominique BROCARD, qui accepte, les mêmes pouvoirs que ceux conférés au Président en vertu de la loi et des statuts sociaux.

Fait en trois exemplaires
A BESANCON
Le 12 mai 2011

